

## BILAN PROVISOIRE...

Cette fin d'année a été, au C.N.R.S., marquée par une série d'actions des personnels, aussi bien chercheurs qu'ingénieurs, techniciens et administratifs.

Réuni le 12 novembre, le Bureau National du S.N.T.R.S. estimait très souhaitable la conjonction des actions des chercheurs (protection de leur statut et liberté d'expression) et de celles que les I.T.A. mèneraient pour l'avancement de leurs propres revendications. Il fut décidé de proposer à l'Intersyndicale une semaine d'action, du 23 au 27 novembre, à l'issue de laquelle une action nationale commune avec les chercheurs serait organisée.

Sur ces bases, le 16 novembre, l'Intersyndicale nationale appelait les I.T.A. à agir pour l'avancement des revendications sur les modifications du statut et l'uniformisation de la prime, sur les retraites, sur l'extension du plan Masselin à nos catégories de contractuels et sur l'intégration des personnels hors statut.

A l'issue de la semaine d'action, qui connut un succès considérable, l'appel à une journée nationale d'action et de grève pour le 2 décembre était précisé en commun par les I.T.A. et les chercheurs.

Bien que les délais de diffusion de l'information et de préparation aient été courts, trop courts parfois, la semaine d'action et la journée du 2 décembre ont été l'occasion d'une très forte participation des personnels, tant en province que dans la région parisienne, lors de multiples assemblées d'établissements et de manifestations en direction des Pouvoirs publics.

En exprimant avec force leurs revendications, les personnels ont montré aux instances concernées leur détermination de les voir aboutir. Ils ont conduit les divers responsables à des prises de position et engagements.

\*\*

*Pour les personnels sur contrats*, M. Aigrain, Délégué général à la Recherche scientifique et technique, dans une lettre du 7 décembre à l'Intersyndicale des I.T.A. se référant à l'entrevue du 2 décembre, indique :

— que le nombre total des personnels

rémunérés sur contrats lui paraît trop élevé en valeur relative ;

— qu'il est d'avis, pour régulariser cette situation, de prévoir des intégrations sur postes budgétaires normaux ;

— que, jusqu'à ce que ces mesures aient pu être mises en œuvre, il continuera à prendre les mesures nécessaires pour que le non-renouvellement de contrats ne se traduise pas par des licenciements.

\*\*

*Pour les modifications statutaires et l'uniformisation de la prime*, le ministre de l'Education Nationale a été fermement averti que l'examen des propositions du C.N.R.S. devait s'achever rapidement et sans restrictions sur ces propositions. Le D.A.F. du C.N.R.S., M. Creyssel, a indiqué, le 10 décembre :

— que les implications financières du nouveau statut pourraient être satisfaites par le C.N.R.S. dans le cadre de son budget 1971 ;

— qu'il s'engageait à défendre ces projets contre toute modification qui en modifierait les principes essentiels ;

— qu'il demanderait à l'Education Nationale de transmettre, sans attendre la fin des discussions sur le statut, le texte d'uniformisation des régimes et du taux de la prime.

\*\*

*Pour le régime de retraites type fonction publique*, fin novembre, après plus de deux ans de tergiversations, le C.N.R.S. présente une étude d'un fonds spécial des pensions, géré par une Caisse autonome, se référant pour l'essentiel au décret 65-836 du 24 septembre 1965 (relatif aux travailleurs de l'Etat). Ainsi, sous un « habillage » de caisse autonome, la formulation précise de nos XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> Congrès (mars 1968 et 1970) prendrait corps...

Le 10 décembre, M. Creyssel n'a pas voulu indiquer si l'étude en cours deviendrait officiellement, une fois achevée, la proposition du C.N.R.S. aux instances ministérielles. Il a simplement insisté sur la signification à accorder au fait que le C.N.R.S. établit une telle étude pour base de discussion.

Nous considérons, effectivement, que cette signification est réelle et doit, au plus tôt, déboucher sur une prise de position officielle et positive du C.N.R.S.

\*\*

*Pour la répercussion des mesures prises pour les C et D fonctionnaires*, le 10 décembre, le D.A.F. du C.N.R.S. s'est engagé à défendre avec force les propositions du C.N.R.S., pour lesquelles il a obtenu l'appui du ministère de l'Education Nationale, lors de l'arbitrage gouvernemental rendu nécessaire par l'attitude des Finances.

\*\*

Lors de la journée nationale du 2 décembre, les I.T.A. ont également, avec les chercheurs, défendu auprès du C.N.R.S. l'acquisition de « droits à la liberté d'information à l'égard des problèmes politiques, économiques et sociaux dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités de recherche, qui ne prêtent pas à monopole ou propagande et qui ne troublent pas l'ordre public ». Cette formulation reprend volontairement celle de la Loi d'orientation relative à l'enseignement supérieur, indiquant par là que les personnels ne peuvent admettre la position de la Direction générale qui, sous prétexte que le C.N.R.S. est en dehors de cette loi, s'autorise à remettre en cause les acquisitions de ces droits, comme cela a été récemment le cas au Centre d'Etudes Sociologiques et à Bellevue.

\*\*

Le Conseil National du S.N.T.R.S., qui s'est tenu immédiatement après les actions, en a approuvé les résultats. Il insiste sur la nécessité d'une mobilisation permanente des personnels pour leurs revendications. Il préconise la multiplication des actions locales dans la seconde quinzaine de janvier afin d'aboutir, fin janvier, à un bilan des suites données aux engagements obtenus par les récentes actions.

Compte tenu de ce bilan, toutes les initiatives qui seront nécessaires seront prises afin que 1971 soit, très vite, une année décisive pour les revendications.

A. CHANCONIE.

**LES CANDIDATS DU S.N.T.R.S., DU S.N.C.S. ET DU S.N.E.SUP. REMPORTENT 190 SIEGES SUR 324 AUX ELECTIONS POUR LE COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.**

*Un premier bilan.*

Ces résultats sont partiels. En effet, le collège A (Professeurs, Maîtres de conférence, Directeurs et Maîtres de recherche) votait au scrutin uninominal et, au moment où nous écrivons, le dépouillement du deuxième tour est en cours.

Pour les collèges B1 (chercheurs), B2 (enseignants) et C (ingénieurs, techniciens et administratifs), les candidats élus sur la plate-forme commune d'action S.N.T.R.S.-S.N.C.S.-S.N.E.SUP.-S.N.B. obtiennent 9.682 voix sur 17.348 suffrages exprimés, soit 56 % et 190 sièges.

Les autres sièges se répartissent comme suit : 72 sièges au S.G.E.N.-C.F.D.T., 26 au S.N.I.R.S., 9 à la coalition S.G.E.N.-S.N.I.R.S. de certaines sections, 2 à F.O., 11 au Syndicat autonome de l'enseignement supérieur et 14 à diverses listes indépendantes ou coalitions diverses.

*La C.G.T. demeure en tête dans le collège I.T.A.*

Bien que les services généraux des laboratoires propres du C.N.R.S., où la C.G.T.

compte de nombreux adhérents, ne votaient pas, le S.N.T.R.S. reste le premier syndicat du C.N.R.S. et augmente son nombre de voix et son pourcentage par rapport aux précédents scrutins :

- 1968 : C.C.P.-Directoire : 1.868 voix, 31,5 %
- 1969 : Elections C.A.E.S. : 2.184 voix, 39,85 %
- 1970 : Comité National : 2.192 voix, 41,68 %

La comparaison de nos résultats avec ceux des autres syndicats est difficile. Parmi ces derniers, seule la C.F.D.T. présentait des listes dans l'ensemble des sections et a donc bénéficié, dans ces sections, des voix de tous ceux qui ne voulaient pas voter C.G.T.

Sur 8.564 inscrits, 5.420 I.T.A. ont voté, soit 63,28 %. Les résultats sont les suivants :

- C.G.T. ... 2.192 voix, 41,68 %, 43 sièges
- C.F.D.T. ... 2.177 voix, 41,37 %, 48 sièges
- S.N.I.R.S. 502 voix, 9,01 %, 14 sièges
- F.O. .... 323 voix, 6,67 %, 2 sièges
- «Indépend.» 68 voix, 1,29 %, 1 siège

La différence entre le nombre de voix et le nombre de sièges s'explique du fait que chaque section élisait 3 représentants I.T.A., alors que le nombre d'électeurs était très différent (astronomie : 843 inscrits et philosophie : 40 inscrits).

Le S.N.T.R.S. sera présent dans 33 sections sur 36 et dans 10 d'entre elles, il compte 2 élus.

Le plus fort pourcentage obtenu par la C.G.T. est de 70,35 % en océanographie et en physique théorique.

*L'élection des 40 grands électeurs des services généraux.*

Les personnels I.T.A. non rattachés à une section du Comité National vont être appelés à voter, en janvier, pour élire 40 grands électeurs, au scrutin uninominal.

Les grands électeurs participeront, avec les élus au Comité National « tous collèges réunis », à l'élection de 10 membres du Directoire.

Chaque adhérent concerné devra voter et faire voter pour la liste S.N.T.R.S.-C.G.T. Plus important sera le nombre de grands électeurs C.G.T. plus grandes seront les chances de voir élire au Directoire les élus de la liste commune S.N.T.R.S.-S.N.C.S.-S.N.E.SUP.

*L'élection de 5 I.T.A. au Directoire.*

Courant janvier également auront lieu les élections au suffrage direct des 5 représentants I.T.A. au Directoire. Chacun doit se sentir mobilisé pour ce scrutin. Plus nombreux seront les élus du S.N.T.R.S.-C.G.T., plus efficace sera l'action de défense des intérêts des personnels au sein du Directoire, appuyée en cela par l'action syndicale quotidienne du S.N.T.R.S.

G. DUPRE.

## LES ÉLUS I.T.A. AUX SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL

**Section 01 : Mathématique-Informatique.**

NIVELLET Bernard, E.R.A. Analyse numérique, Faculté des Sciences, Paris, C.G.T.

ZEHNACKER, C.F.D.T.  
BELGODERE, S.N.I.R.S.

**Section 02 : Physique théorique.**

BROURI Georgette, Centre de mécanique ondulatoire appliquée, Paris, C.G.T.  
COHEN-SOLAL M., Laboratoire de physique théorique, Strasbourg, C.G.T.  
BOURGOIS, C.F.D.T.

**Section 03 : Electronique, Electro-technique, Automatique.**

THOUILLLES Jean-Michel, Laboratoire Optique électronique, Toulouse, C.G.T.  
WARTSKY Louis, Institut d'électronique fondamentale, Orsay, C.G.T.  
LOUYOT, C.F.D.T.

**Section 04 : Mécanique.**

LATIL Jean-Claude, Centre de recherches physiques, Marseille, C.G.T.  
PERIN et REBILLOT, C.F.D.T.

**Section 05 : Thermodynamique et Cinétique chimique.**

URBAIN Henri, Institut de recherche sur la catalyse, Villeurbanne, C.G.T.  
MICHEL Jean-Marie, Centre de Cinétique, Villers-les-Nancy, C.G.T.  
CHASTEL, C.F.D.T.

**Section 06 : Physique nucléaire et corpusculaire.**

DUPRE Guy, Institut de physique nucléaire, Orsay, C.G.T.

KUREK Joseph, Centre de recherche nucléaire, Strasbourg, C.G.T.

WEYMAN, C.F.D.T.

**Section 07 : Optique et Physique moléculaire.**

LIBERMAN Michel, Physique expérimentale, Faculté des Sciences, Marseille, C.G.T.

OZENNE, C.F.D.T.  
DUPUY, S.N.I.R.S.

**Section 08 : Physique des solides**

CHOISY Joël, Laboratoire d'électrostatique et de physique du métal, Grenoble, C.G.T.

DANDURRAND Louis, Laboratoire de physique des solides, Faculté des Sciences, Toulouse, C.G.T.

MAECHLER, C.F.D.T.

**Section 09 : Cristallographie et Minéralogie.**

DEGEN Claude, Centre de documentation C.N.R.S., Paris, C.G.T.

MEYER, C.F.D.T.  
CHASSINAT, F.O.

**Section 10 : Astronomie, Physique spatiale, Géophysique.**

LESQUEREN Claude, Observatoire de Meudon, Meudon, C.G.T.

CLERC, C.F.D.T.  
REMOND, « Indépendant ».

**Section 11 : Géologie et Paléontologie.**

ALLEGRET André, Laboratoire géologie du quaternaire, Meudon-Bellevue, C.G.T.

BIBENT et GOVINDARAKU, C.F.D.T.

**Section 12 : Océanographie.**

CAHEN-HERTZ Odile, Océanographie physique du Muséum d'Histoire Naturelle, Paris, C.G.T.

MOAT Andrée, Station Biologique de Roscoff, Roscoff, C.G.T.

CAUWET, C.F.D.T.

**Section 13 : Physico-Chimie atomique et ionique.**

MARTIENS Christian, Laboratoire Curie, Institut du Radium, Paris, C.G.T.

BALEUX et SARRADIN, C.F.D.T.

**Section 14 : Physico-Chimie moléculaire et macromoléculaire.**

BAYLET Jacques, Centre de Biologie moléculaire, Orléans-La Source, C.G.T.

LIEBEBERT et RUEFF, C.F.D.T.

**Section 15 : Chimie minérale.**

CATHERINE Eugène, Service central de Microanalyse, Caen, C.G.T.

DREYFUS et DENIS, C.F.D.T.

**Section 16 : Chimie organique.**

MANDVILLE Gérard, Laboratoire des carbocycles, Faculté des Sciences, Caen, C.G.T.

BON et DEMONTGOLFIER, C.F.D.T.

**Section 17 : Chimie organique biologique.**

ZISSMANN Elise, Institut de chimie des substances naturelles, Gif-sur-Yvette, C.G.T.

PICOT et EMOD, C.F.D.T.

Section 18 : *Biochimie.*

ROIZES Gérard, Laboratoire de biochimie macromoléculaire C.N.R.S., Montpellier, C.G.T.

BERGES, C.F.D.T.  
TERRIER, S.N.I.R.S.

Section 19 : *Biologie cellulaire.*

MAZIE Jean-Claude, Immunologie cellulaire, Institut Pasteur, Paris, C.G.T.

LEFORT Christiane, Laboratoire de biologie expérimentale, Faculté des Sciences, Orsay, C.G.T.

ZUINGHEDEAU, C.F.D.T.

Section 20 : *Biologie et physiologie végétale.*

SOLER André, Institut de botanique, C.N.R.S., Montpellier, C.G.T.

MIQUEL, C.F.D.T.

SOUDAIN, F.O.

Section 21 : *Biologie animale.*

VALADAS Marie-Thérèse, Laboratoire de zoologie, Faculté des Sciences, Orsay, C.G.T.

ANDRIEUX, C.F.D.T.

LANCELOT, S.N.I.R.S.

Section 22 : *Physiologie*

VASSENT Gérard, Laboratoire de physiologie cellulaire, Collège de France, Paris, C.G.T.

BRISACH Jean-Pierre, Centre d'études bioclimatiques, Strasbourg, C.G.T.

NOUGUIER, C.F.D.T.

Section 23 : *Psychophysiologie et Psychologie.*

MANARANCHE Rachel, Laboratoire de psychologie de l'enfant, Paris, C.G.T.

MALLET et LEVEILLE, C.F.D.T.

Section 24 : *Pathologie expérimentale et Pharmacodynamie.*

ROUQUIE André, Centre de recherches

sur les toxicités, C.N.R.S., Toulouse, C.G.T.

NOVELLA, C.F.D.T.

CAUBEL, S.N.I.R.S.

Section 25 : *Anthropologie, Préhistoire, Ethnologie*

BENECH Andrée, Laboratoire de biométrie humaine, C.N.R.S., Paris, C.G.T.

HUMBERT, C.F.D.T.

GOUGENHEIM, S.N.I.R.S.

Section 26 : *Sociologie et démographie.*

CREUSEN Joseph, Centre d'études sociologiques, C.N.R.S., Paris, C.G.T.

CHARAZAC Janine, Centre d'ethnologie sociale, Montrouge, C.G.T.

LOWIT, C.F.D.T.

Section 27 : *Géographie.*

VOIONMAA Annikki, Service de documentation cartographique, C.N.R.S., Paris, C.G.T.

GUEZ et MENAULT, C.F.D.T.

Section 28 : *Sciences économiques.*

DEBATISSE Daniel, Faculté de Droit, Paris, C.G.T.

FAUVEL-ROUIF et DANREY, C.F.D.T.

Section 29 : *Sciences juridiques et politiques.*

SANTUCCI Jean-Claude, C.R.E.S.M., Faculté de Droit, Aix-en-Provence, C.G.T.

BOURNICHON, S.N.I.R.S.

DE TOMA, C.F.D.T.

Section 30 : *Linguistique générale, Langues et littératures étrangères.*

GOURDON Anne-Marie, E.R. théâtrales et musicologie, C.N.R.S., Paris, C.G.T.

LEVANTAL Charlotte, ERA n° 74, Paris, C.G.T.

GAGNY, C.F.D.T.

Section 31 : *Études linguistiques et littéraires françaises.*

PAPIN Marc, Trésor de la langue française, C.N.R.S., Nancy, C.G.T.

BAYLE, C.F.D.T.

CEZARD, S.N.I.R.S.

Section 32 : *Langues et civilisations classiques.*

SEMPERE et LEROUX, C.F.D.T.

BRIGUET, S.N.I.R.S.

Section 33 : *Langues et civilisations orientales.*

SRAIEB Nouredine, Centre de recherche et d'étude sur les sociétés méditerranéennes, Aix-en-Provence, C.G.T.

SUBLET, C.F.D.T.

VIENNOT, S.N.I.R.S.

Section 34 : *Antiquités nationales et historiques médiévales.*

GARAND et PARAMELLE, S.N.I.R.S.

FOSSIER, C.F.D.T.

Section 35 : *Histoire moderne et contemporaine.*

GRAIN Nadine, Centre régional d'études historiques, Faculté des Lettres, Lille, C.G.T.

LAURENT, S.N.I.R.S.

SAMUEL, C.F.D.T.

Section 36 : *Philosophie, Epistémologie, Histoire des Sciences.*

CHATILLON et AUVADE, C.F.D.T.

BARBET, S.N.I.R.S.

**REUNION DU 10 DECEMBRE 1970 ENTRE L'INTERSYNDICALE NATIONALE ET LE D.A.F. DU C.N.R.S.**

Outre les points sur le statut, la prime, les retraites et l'extension du plan Masselin, dont les conclusions sont rapportées dans l'éditorial de ce Bulletin, les points suivants ont été abordés.

1. — *Agents nommés par les commissions (paritaires ou de dérogation) sur les listes d'aptitude.*

Le C.N.R.S. n'est pas en mesure de tenir son engagement de nommer, d'ici fin décembre, tous ces agents : il a surestimé le nombre des libérations de postes, le mouvement habituel s'étant ralenti dans la dernière période. Une dizaine de cas pourront être réglés d'ici fin décembre, mais il en restera une cinquantaine...

Le D.A.F. s'engage à les intégrer en priorité au début de 1971 (mais sans rappel sur 1970 !) et à examiner avant fin février 1971, avec les syndicats, la politique de résorption des listes d'aptitude. Il a précisé que cette politique concernera également les agents inscrits sur titres ou diplômes.

2. — *Concours D.*

La préparation des épreuves commencera en janvier 1971 et prendra fin au 30 juin. Les stages auront lieu jusqu'au 30 septembre et les examens écrits et oraux se dérouleront du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 1971.

Une réunion a eu lieu le 18 décembre 1970 avec M. Lebrun pour examiner les modifications de la nature des épreuves et les modalités de la préparation.

Des informations du C.N.R.S. seront jointes aux feuilles de paie de décembre.

3. — *Personnels horaires.*

Nous demandions une revalorisation du taux horaire (qui s'est dégradé, depuis fin 1968, d'environ 70 centimes), l'indexation de ce taux sur le salaire du 3<sup>e</sup> échelon de la catégorie 9 B et, enfin, un léger déroulement de carrière à l'ancienneté par la création de quatre taux horaires (du 3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> échelon de la 9 B).

Le D.A.F. va entreprendre les négociations avec le contrôleur financier sur la revalorisation du taux et sur son indexation de fait. Il voit difficilement des possibilités d'échelonnement à l'ancienneté.

4. — *Personnels vacataires.*

L'indexation sur les augmentations de la fonction publique est mise à l'ordre du jour de la prochaine entrevue.

5. — *Commission de classement des titres et diplômes.*

Cette réunion se tiendra le 12 janvier 1971.

\*\*

**AUTRES INFORMATIONS :**

L'examen des dossiers pour les dérogations commencera le 4 janvier. Les dossiers seront ensuite transmis aux rap-

porteurs et la commission des dérogations siègerait courant février.

A cette date, les commissions paritaires d'avancement auront commencé à fonctionner. Un calendrier plus précis n'a pu encore nous être communiqué.

**EDUCATION SYNDICALE**

Le premier stage de formation syndicale générale de base deuxième degré s'est déroulé du 23 au 27 novembre, rue de Solférino, à Paris.

Organisé par la commission « Education syndicale », avec la participation de membres du syndicat pour les cours, ce stage a vu la présence de 17 stagiaires dont 2 camarades responsables « Education syndicale » de sections de province. Il a fait la démonstration qu'un grand pas peut être réalisé dans le domaine de l'éducation syndicale grâce aux documents fournis par le C.C.E.O. à la seule condition que les sections en prennent l'initiative.

A ce jour, quatorze sections ont un responsable « Education syndicale » en relation avec la commission nationale.

Un grand travail va se dérouler. Il est souhaitable qu'un maximum de sections soient en relation avec la commission. L'année 1971 doit voir notre syndicat passer aux réalisations pratiques dans toutes nos sections. La commission « Education syndicale », avec l'aide de tous, s'y emploiera.

## RESPECT ET EXTENSION DES LIBERTÉS SYNDICALES AU C.N.R.S. !

La poursuite des discussions sur le droit syndical, lors de l'entrevue du 13 novembre, se présentait dans un contexte inquiétant.

### ● Rappel des faits.

Le 13 octobre, à l'initiative du S.N.T.R.S., l'Intersyndicale demandait :

-- que le texte C.N.R.S. soit complété, compte tenu de l'Instruction du 14 septembre 1970, qui concerne la Fonction Publique ;

-- que les décharges syndicales locales et nationales soient améliorées sur la base des propositions initiales de l'Intersyndicale.

Un débat très vif devait alors s'engager avec la Direction : menace de supprimer les clauses plus favorables dans le texte C.N.R.S. si nous maintenions l'exigence de l'application du texte Fonction Publique. Quant aux décharges de service, les thèses en présence étaient très éloignées.

Depuis lors, des atteintes larvées au droit syndical sont apparues dans certains laboratoires et apparaissent au grand jour au Centre d'Etudes Sociologiques.

### ● Le Centre d'Etudes Sociologiques était-il un test ?

Une affiche intersyndicale invitant le personnel à participer à un débat sur le Moyen-Orient était arrachée par l'Administrateur et l'utilisation de la salle de conférence refusée. La réunion se tint dans le hall d'entrée avec une assistance plus nombreuse qu'à l'accoutumée.

L'Administrateur devait récidiver et arracher des documents affichés par le Collectif Intersyndical Universitaire pour la Paix au Viêt-Nam du C.E.S. Ayant convoqué les syndicats, il leur signifiait l'interdiction d'afficher des documents (syndicaux) et de tenir des réunions (syndicales) à caractère politique. Durant cette entrevue, la quasi-totalité du personnel débrayait, marquant ainsi sa volonté de s'opposer à toute atteinte aux libertés syndicales.

Il est significatif, qu'au cours de l'entrevue, l'Administrateur ait pu déclarer que « cette agitation pouvait avoir des conséquences sur le budget 1971 du laboratoire » !

Aucun agent et, à plus forte raison, aucun syndiqué ne peut rester indifférent. Il est clair que toutes nouvelles atteintes aux libertés syndicales, au C.E.S. ou ailleurs, entraînera de notre part une riposte et un soutien appropriés.

### ● Position nuancée de la Direction et améliorations obtenues.

D'importantes concessions ont été faites par la Direction concernant les autorisations d'absence, la protection des délégués syndicaux et les améliorations demandées (un mi-temps supplémentaire pour les organisations représentatives, doublement du temps accordé localement : 1 800 heures pour chaque syndicat et 3 heures par an et par voix obtenues aux élections C.A.E.S., soit pour 1971, 8 400 h à la C.G.T., 7 600 h à la C.F.D.T., 3 200 h à F.O. et 4 500 h au S.N.I.R.S.).

Quant à l'affichage et aux réunions

de « caractère politique », la Direction, se fondant sur la jurisprudence, adoptait une attitude identique à celle de l'Administrateur du C.E.S., sans pourtant faire allusion clairement à ce qui s'était passé au C.E.S. Une discussion devait s'engager au cours de laquelle il est apparu que la position du C.N.R.S. était plus « nuancée » :

-- la Direction ne dénie pas aux organisations syndicales le droit de définir leurs programmes et options, y compris les incidences économiques et politiques qu'elles impliquent.

En conséquence, non-ingérence dans la vie des organisations et dans le contenu de leurs réunions, aucune censure de leur presse ;

-- par contre, en raison de la « neutralité de l'Administration », salles et affichages sont refusés s'ils concernent des objectifs « uniquement et strictement politiques ». Par « politique », l'Administration entend plus particulièrement la politique étrangère. Elle reconnaît que la frontière est sujette à caution et accepte d'être le recours en cas de conflits. En résumé : faites ce que vous voulez, mais ne l'affichez pas !

Cette dernière position remet en cause des traditions et des droits acquis dans nos laboratoires en matière de libertés syndicales et de liberté tout court ! Seule l'action des personnels permettra de développer les améliorations obtenues et de balayer les entraves qui existent encore.

G. DUPRE.

## RÉPONSE DE LA D.G.R.S.T. SUITE A L'ACTION DU 2 DÉCEMBRE

Le Délégué Général  
à la Recherche Scientifique  
et Technique

à M. le Président  
de l'Intersyndicale  
des Techniciens.

Au cours de l'entretien que nous avons eu à votre demande le 2 décembre 1970, j'ai eu l'occasion de préciser la position de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique en ce qui concerne la situation faite aux personnels qui travaillent sous contrat de recherche dans les laboratoires publics.

J'ai l'honneur de vous confirmer les indications déjà données à cette occasion :

1) J'estime que le soutien, l'orientation et la stimulation de la recherche par le moyen de contrats passés aux laboratoires par des organismes publics ou privés est à la fois nécessaire et efficace.

2) Un tel contrat doit être un engagement tripartite entre :

-- l'organisme passateur du contrat, qui accepte de transférer des fonds prélevés sur ses crédits propres ;

-- l'organisme gestionnaire qui accepte de mettre à la disposition du laboratoire d'exécution un ensemble de moyens (matériels, personnels, etc.) parmi ceux dont il dispose ;

-- le laboratoire d'exécution qui s'engage à mener à bien le programme de recherche correspondant.

3) La Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique et les autres organismes passateurs de contrats ne peuvent en aucun cas être considérés comme les employeurs des agents de l'organisme gestionnaire, quel que soit le statut de ceux-ci. Il est donc souhaitable que les personnels payés par les orga-

nismes gestionnaires sur crédits d'équipement ou de fonctionnement ne soient pas engagés au coup par coup en fonction d'un contrat particulier ; les instances chargées de la coordination de la recherche devront s'assurer que les engagements financiers des organismes gestionnaires ne dépassent pas leurs possibilités financières. Le nombre total de ces personnels ne devrait d'ailleurs pas dépasser un pourcentage raisonnable des postes budgétaires des organismes.

4) A l'heure actuelle, le nombre total de personnel ainsi rémunéré me paraît trop élevé en valeur relative ; je suis donc d'avis, pour régulariser cette situation, de prévoir l'intégration de ceux de ces techniciens qui effectuent de manière satisfaisante des tâches de caractère permanent, sur des postes budgétaires normaux individualisés à cet effet.

5) Jusqu'à ce que ces mesures aient pu être mises en œuvre, j'estime

-- qu'il est nécessaire de ne pas accroître l'amplitude du problème. Je prendrai donc les mesures nécessaires pour que le nombre de techniciens rémunérés au coup par coup sur contrat n'augmente pas ;

-- qu'il faut éviter que les intéressés souffrent d'une situation dont ils ne sont pas responsables. Je continuerai donc à prendre les mesures nécessaires pour que, sauf en cas d'insuffisance des personnels, le non-renouvellement de certains contrats en cours ne se traduise pas par des licenciements.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

P. AIGRAIN.

## LE S.N.T.R.S.-C.G.T., PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE DE L'I.N.S.E.R.M.

Des élections viennent d'avoir lieu pour désigner les titulaires et suppléants de la commission des dérogations de l'I.N.S.E.R.M. Cette commission est paritaire et les représentants du personnel y ont voix délibérative. C'est à l'initiative de notre section nationale S.N.T.R.S. que les personnels de l'I.N.S.E.R.M. ont lutté et obtenu un texte plus favorable qu'au C.N.R.S.

Les travailleurs de l'I.N.S.E.R.M., en plaçant la C.G.T. en tête des organisations syndicales, ont montré qu'ils tiraient les conséquences de l'activité de notre section.

Le texte prévoyait six titulaires et six suppléants dont au moins la moitié de chercheurs. Notre section, dans le cadre de l'accord de concertation avec le S.N.C.S., avait présenté des adhérents de cette organisation sur sa liste.

Le vote se faisait sur scrutin de liste avec panachage.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 794, soit 65 % des inscrits, 20 blancs ou nuls, soit 774 suffrages exprimés.

S.N.T.R.S.-C.G.T. :  
3.189 voix, 34,76 %, 2 élus

S.G.E.N.-C.F.D.T. :  
3.126 voix, 33,98 %, 2 élus

Coalition S.N.I.R.S.-C.F.T.C. :  
2.885 voix, 31,36 %, 2 élus

(Chaque organisation a 1 élu I.T.A. et 1 élu chercheur.)